

AFFAIRE N° 5. - Ratification d'une dépense de 75 000 Frs CFA représen-  
tant une souscription complémentaire pour les parts sociales revenants à la Com-  
mune de SAINT-DENIS. EMPRUNT

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir ratifier une dépense  
de 75 000 Frs CFA, représentant une souscription complémentaire pour les parts  
sociales que doivent posséder la Commune de SAINT-DENIS pour continuer à béné-  
ficier des prêts du Crédit Agricole Mutuel.

A ce titre, un mandat de la même somme a été émis par la Commune de  
Saint-Denis au nom de la CAISSE REGIONALE de CREDIT AGRICOLE MUTUEL de la REUNION.  
La dépense correspondante a été imputée au chapitre 925 e/ 26 - Exercice 1968.

Mesdames et Messieurs, je vous prie de me faire connaître votre avis  
à ce sujet.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé

Saint-Denis le 26 septembre 1968

P. Le Prefet

Le Secrétaire Général

Signé: Ph. Kessler

Pour copie certifiée conforme

Le Directeur des Affaires Financières

Signé: Ch. Verjereau